

Ça n'arrive qu'aux autres ? Mais si l'autre c'était toi !

LE HARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

1. **LE HARCÈLEMENT MORAL** : « agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

2. **LE HARCÈLEMENT SEXUEL** : « faits de harcèlement constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui : soit portent atteinte à la dignité (...), soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante et toute forme de pression grave, même non répétée, exercée par une personne dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers »

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur doit protéger et est obligé d'assurer la sécurité et la santé physique et psychologique des travailleurs dans tous les aspects liés au travail (directive européenne CE n° 89/391 du 12 juin 1989 et art. L4121-1 du code du travail). Il est tenu, entre autre, de protéger le salarié contre toutes formes de harcèlement et de violence au travail.

Il est tenu de faire un signalement au procureur.



LES SOLUTIONS

Le plus important, **c'est d'en parler !** Ne restez pas seul(e) Il est important de choisir le bon interlocuteur. Celui qui vous inspire confiance. L'interlocuteur a privilégié pour être assuré de la discrétion, de l'impartialité, de la bienveillance et de l'empathie liées à votre situation.

N'hésitez pas à interpellier vos représentants du personnel CGT et / ou la cellule STOPharcelement@chu-clermontferrand.fr ou au 07 85 64 49 63.

Vous trouverez au verso le violentomètre ainsi que le sociomètre des risques.

Si vous êtes témoin de harcèlement, REAGISSEZ et rappelez à tous que c'est INACCEPTABLE.

Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand
Gabriel MONTPIED : 51 865/51 864 – ESTAING : 50 400
L.MICHEL : 50 803

em@il: cgt@chu-clermontferrand.fr

Visitez notre site internet : cgtchuclermontferrand.reference-syndicale.fr

À Quel Niveau Vous Situez-Vous ?

 VIOLENTOMÈTRE	
Remarques et critiques acceptées	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	
Travail en confiance et autonomie	
Reconnaissance du travail	
Refus de relations extraprofessionnelles accepté	
Commentaires sur votre apparence	ENVIRONNEMENT SEXISTE ET HOSTILE
Parole coupée systématiquement	
Blague sur les « promotions canapé »	
Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	
Blagues sexistes et sur les blondes	
Évocation de sexualité sans accord	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL
Mécontentement après votre refus d'être raccompagné	
Recherche systématique d'être seul avec vous	
Images à caractère pornographique visibles	
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	
SMS ou mails sexuels sans accord	HARCÈLEMENT SEXUEL
Demande insistante d'un acte sexuel	
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	AGRESSIONS SEXUELLES
Baiser forcé par surprise	
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	
Fellation ou pénétration forcée	VIOLS

